



## Stenobridge me doit 172 jours d'indemnité à 450€ par jours

Par **vero41**, le **09/10/2014** à **11:41**

Bonjour,

depuis 2012 j'ai pris une assurance Stonebridge accident domestique

j'ai plusieurs accident domestique et Stonebridge ma toujours Indemniser de 450€ par jours sans retard et sans problème

mais il y à quelques mois j'ai étés brulé au 3em degré  
je suis aller à Bordeaux Universitaire des grands brulées  
je suis resté 142 jours pour un accident domestique

Stonebridge ma payer la première partie de 27000€ pour 6 jours hospitalisé sur une courte durée maintenant elle ne veux pas me payer les 142 jours hospitalisé à Bordeaux

Stonebgidge trouve toujours un moyen en me demandant pleins de justificatifs (photos, certificat médical, attestation des Sapeurs Pompiers, Ambulance, Déclaration du Sinistre à mon Assurance Auto, Ect, Ect)

depuis mars j'attends toujours mes indemnité qui me sont due (63900€) je sais que sa représente une très grosse d'argents mais depuis 1 semaine je leur ai envoyez une lettre avec AR avec le Code Civil 1153

j'attends le 16 Octobre pour reprendre contact avec eux et voir ce qu'ils auront décidé de me payer les 142 jours et d'après leur réponse j'aviserai la situation (si la réponse est Non) je leur met mon Avocat au cul sous le Code Civil 1153 je fais toujours des copies de tous mes courriers en cas de besoins et là c'est le cas avec Stonebridge heureusement que je suis toujours prévoyante dans tous mes courriers la preuve cela va servir à mon Avocat

Par **Visiteur**, le **09/10/2014** à **13:44**

... et la question est...?

Par **vero41**, le **09/10/2014** à **19:59**

Connaissez-vous le montant du Code Civil 1153 ?

Moi j'ai regardé sur la toile j'ai rien trouvé

est ce que quelqu'un connait le montant par jour ou le pourcentage % d'un Préjudice ?

Merci de votre aide si vous connaissez la réponse

Bonne Journée

CDT

CORDIER.V